

**CREATION DE BFPL AVOCATS AARPI :
UNE NOUVELLE STRUCTURE POUR UN CABINET D'AFFAIRES**

BFPL AVOCATS AARPI est un cabinet spécialisé dans la prévention et la résolution des conflits en droit des affaires. BFPL AVOCATS AARPI jouit également d'une expertise reconnue dans les domaines du risque industriel / droit des assurances et du droit des contenus. Le conseil de dirigeants est également proposé en complément de son activité dédiée aux entreprises. BFPL AVOCATS AARPI assiste des groupes français et internationaux de premier plan, les grandes compagnies d'assurances de la place et des établissements bancaires et financiers. BFPL AVOCATS AARPI compte aujourd'hui 4 associés (photo jointe) et 10 avocats.

BFPL AVOCATS AARPI est constitué des équipes de la SCP BFPL & Associés, cabinet créé en 2000, animées par ses deux associés fondateurs, MM. Arnault Buisson-Fizellier et Christophe Pech de Laclause, et de deux nouveaux associés et leurs équipes, MM. François Berbinau et Guillaume-Denis Faure.

BFPL AVOCATS AARPI est l'un des premiers cabinets constitué sous la forme nouvelle de l'Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle (AARPI) selon le régime issu de la loi de finances rectificative de 2006 et du décret 2007-932 du 15 mai 2007.

Monsieur Arnault Buisson-Fizellier est avocat au Barreau de Paris, ancien secrétaire de la Conférence et ancien chargé d'enseignement à Paris II. Après avoir exercé au sein des cabinets Karila et Duprey (aujourd'hui Clyde & Co Paris), il a cofondé le cabinet BFPL & Associés en 2000. Il intervient principalement dans tous les domaines du risque industriel et du droit des assurances.

Monsieur François Berbinau est avocat aux Barreaux de Paris et de New York et ancien secrétaire de la Conférence. Après avoir exercé au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton à New York et à Paris, il a rejoint le cabinet BFPL AVOCATS AARPI en qualité d'associé. Il intervient principalement dans les domaines du contentieux d'affaires avec une spécialisation particulière sur les litiges *corporate* et des litiges individuels du travail.

Monsieur Guillaume-Denis Faure est avocat au Barreau de Paris et ancien secrétaire de la Conférence. Il a été chef de cabinet du Bâtonnier et Délégué général de Paris place de droit. Après avoir exercé au sein des cabinets Coudert Frères et Dechert, il a rejoint le cabinet BFPL AVOCATS AARPI en qualité d'associé. Il intervient principalement dans les domaines du contentieux d'affaires, notamment dans le secteur des médias, des nouvelles technologies et du sport (droit des contenus).

Monsieur Christophe Pech de Laclause est avocat au Barreau de Paris, ancien secrétaire de la Conférence et ancien chargé d'enseignement à Paris XII. Après avoir exercé au sein du cabinet Ader Jolibois, il a cofondé le cabinet BFPL & Associés en 2000. Il intervient principalement dans les domaines du contentieux d'affaires et, notamment, en droit pénal des affaires, droit économique, propriété industrielle et droit de la communication.

Pour toutes informations, vous pouvez joindre Guillaume-Denis Faure, avocat associé aux coordonnées suivantes :

BFPL AVOCATS AARPI
5, rue de Téhéran 75008 Paris
Phone: +33 (0)1 58 36 18 70
Fax : +33 (0)1 58 36 02 10
Mail: gdfaure@bfpl-law.com